

et il s'y trouvait avec l'honorable député de Red-Deer. Ils ont essayé d'user de toute l'influence qu'ils possédaient, par l'entremise de connaissances qu'ils avaient en Afrique, sur les autorités congolaises et sur l'Organisation des États africains afin de faire libérer ces otages. . . .

Au milieu d'octobre, le Gouvernement du Canada — nous n'avons aucun représentant au Kenya, ni à Stanleyville, en ce moment — lançait un appel, au nom des Canadiens qui se trouvent au Congo, aux gouvernements représentés auprès de la Commission de conciliation et de l'Organisation pour l'unité africaine, et notamment à son président, M. Kenyatta, président du Kenya. Cet appel était fondé sur quatre conventions signées à Genève en 1949, portant sur le traitement des populations civiles. Je regrette que cet appel et celui d'autres gouvernements n'aient pas été entendus.

Comme je l'ai tout d'abord signalé à la Chambre le 5 novembre, l'honorable député de Red-Deer connaît bien l'Afrique, pour y avoir fait un long séjour. . . . Il a rendu, et je reprends une déclaration faite par les autorités des États-Unis, de très précieux services dans des circonstances qui préoccupent le Gouvernement des États-Unis tout comme celui du Canada. On lui a demandé d'en appeler directement aux gouvernements amis et à certains dirigeants africains qu'il connaît. Au surplus, comme il a rempli des fonctions gouvernementales pendant plus de quinze ans en Éthiopie, au service de l'empereur, et comme l'empereur fut le premier président de l'Organisation pour l'unité africaine, nous avons prié l'honorable député de Red-Deer de communiquer, en s'appuyant sur toute l'autorité qu'il pourrait recevoir de l'empereur, un message à M. Kenyatta, en sa qualité de président de la Commission de conciliation du Congo au sein de l'OUA, et de lui faire part de l'inquiétude du Gouvernement canadien à l'égard de ses ressortissants qui se trouvent dans la région de Stanleyville et dont nous n'avons reçu aucun renseignement de source sûre depuis la mi-été.

M. Kenyatta a donné à l'honorable député de Red-Deer l'assurance qu'en réponse à l'appel lancé par le Canada et par d'autres pays, il avait pris immédiatement les mesures possibles pour demander à toutes les autorités du Congo de respecter les droits des civils et de faciliter le travail du Comité international de la Croix-Rouge. Il a indiqué que les autorités de Stanleyville lui avaient donné l'assurance que les civils étrangers se trouvant dans cette ville n'étaient pas en danger. J'espère que cette situation se maintiendra, bien que les nouvelles que nous recevons actuellement soient des moins encourageantes.

A l'instar de M. Kenyatta, l'empereur d'Éthiopie, grâce pour une bonne part aux efforts de l'honorable député de Red-Deer, a fait connaître sa vive préoccupation à l'égard de la sécurité des Canadiens et des autres étrangers se trouvant dans la région en cause. Au cours des quatre ou cinq jours pendant lesquels il a fait la navette entre Addis-Abéba et Nairobi, accompagné de certains diplomates et fonctionnaires des deux capitales, l'honorable député de Red-Deer s'est sans cesse tenu en contact avec lui. Il a consulté le ministre éthiopien des Affaires étrangères, le ministre d'État du Kenya, M. Murumbi, et il s'est particulièrement